

ASSEMBLÉE NATIONALE

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

N° CL316

AMENDEMENT

présenté par

Mme Josso, Mme Brocard, Mme Perrine Goulet, M. Latombe et M. Martineau

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
